



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-16

Séance 05/03/2025

<u>NOMBRE de MEMBRES</u>		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	7

Date de la convocation  
**27/02/2025**

Date d’Affichage  
**27/02/2025**

L’an deux mille vingt-cinq et le trois mars , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre les membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.  
Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Helene Bleuzen, Sébastien Vera,  
Procuration de Éric Mollet à Chantal Exbrayat-Dumas,  
de François SANCHEZ à Helene Bleuzen  
Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas,

**Objet APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, préparé lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 612 400.00 €  
Dépenses et recettes d’investissement : 580 884.53 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

Approuve à l’unanimité le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau chapitres avec opérations pour la section d’investissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 612 400.00 €  
Dépenses et recettes d’investissement : 580 884.53 €

Gilles RIPERT, Maire



Chantal Exbravat Dumas. secrétaire

Transmis au contrôle de légalité 07/03/2025